

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 6 mars 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette - Thérèse Sirois, Agathe Drouin, Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Simon Beaulieu, employé au garage municipal sont aussi présents à cette rencontre.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de février 2017;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets et de développement, madame Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
 - a) Reddition de comptes;
 - b) Moyen de financement - Projet Réhabilitation du réseau routier local;
 - c) Souffleur;
- 8- Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb;
- 9- Demande d'appui moral pour 5^e rendez-vous québécois du loisir rural au Témiscouata;

- 10- Dossier eau potable;
- 11- Foret bois matériaux;
- 12- Avril mois de la jonquille;
- 13- Demande de commandite – Fay Chabot;
- 14- Demande de commandite – journée des familles au Témiscouata 2017;
- 15- Demande de commandite – Tournoi annuel de l’APEQ à Packington;
- 16- Engagement de l’employée horticole;
- 17- Entretien des terrains de la municipalité;
- 18- Adoption règlement vidange supplémentaire d’installation septique;
- 19- Questions diverses :
 - A) _____
 - B) _____
 - C) _____
 - D) _____
- 20- Période de question (15 minutes);
Levée de l’assemblée

2017– 026

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères),

Que l’ordre du jour soit accepté par les membres du conseil en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 – 027

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l’unanimité conseillers(ères),

I^{er}

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

Hélène Durette	Conseillère février	248.90	4430
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller février	459.32	4431
Chèque annulé		0.00	4432

PG. Solutions	# CESA20683	4874.95	4433
Denise Dubé	Petite caisse	529.76	4434
Acti familles	# 1	50.00	4435
Agro Envirolab	# 132769, 133011	124.17	4436
Air liquide	# 6050, 7414, 4798	746.60	4437
Chèque annulé		0.00	4438
Buanderie RDL	# 476711, 486812	55.18	4439
Bureau en gros	# 15600166679	202.32	4440
Mon bureau.ca	# 86323	133.97	4441
Fay Chaboth	Aide financière	100.00	4442
Commission scolaire	# 390-00456	3215.16	4443
CRSBP Bas St-Laurent	2017 – 2018	1950.93	4444
Louis Deschênes	#3	200.00	4445
Distribution Francis	# 328326, 328504	116.40	4446
Denise Dubé	Petite caisse	421.07	4447
Hélène Durette	Conseillère	248.90	4448
Fondations Idéales inc.	# 4843, 4844	17975.19	4449
Global Technologie	# 11901	93.41	4450
Groupe Sports-Inter plus	# 3000559, 3000858	1355.21	4451
Groupe Dynaco	# FM00078325	89.43	4452
Jacques Larochelle	# 48132, 48252, 48422, 48444, 48664, 53765	4860.98	4453
Laforge & frères inc.	# 8501	603.62	4454
Macpek inc.	# 8270, 8310, 8774, 8778	304.76	4455
Ministre des finances	# 01-199-01-01	493.00	4456
MRC de Témis	Quotes-parts	17141.28	4457
Chèque annulé		0.00	4458
Chèque annulé		0.00	4459
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	298.90	4460
Peterbilt	# 46365Q	55.82	4461
Pétroles R. Turmel	# 179401	59.00	4462
Spécialités électriques	# 342496, 342515	313.70	4463
S. S. Satisfaction	# 820964	138.01	4464
Surplus général Tardif	# 100006, 10007	62.06	4465
MRC de Témis	# 201700360	781.64	4466
Mélissa Boucher Caron	Remboursement terrain	1500.00	4467
Carmen Massé	Mairesse	796.71	Accesd
Thérèse Sirois	Conseillère	298.90	Accesd
Agathe Drouin	conseillère	298.90	Accesd
Guy Thibault	Maire suppléant	448.36	
Salaire	Février 2017	11661.72	Accesd
	Total des dépenses	73308.23	\$

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2017 – 028

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les comptes présentés soient acceptés.

REDDITION DE COMPTES 2016 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 211 070,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont les municipalités sont responsables et située sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

Pour ces motifs,

2017 – 029

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – FINANCEMENT MUNICIPAL

2017 – 030

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers[ères];

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata confirme son intention de participer financièrement au projet de réhabilitation du réseau routier municipal. Le montant sera pris dans le budget 2017 de la municipalité

APPUI MORAL POUR 5^E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL AU TÉMISCOUATA

ATTENDU que l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec la Ville de Pohénégamook, le Cégep de Rivière-du-Loup et les services des loisirs de la région, organisera le 5^e rendez-vous québécois du loisir rural qui aura lieu du 3 au 5 mai 2017 sous le thème **Le loisir rural, plus qu'une légende!**

ATTENDU que l'organisme souhaite maintenir un tarif d'inscription accessible pour la clientèle cible tout en présentant un évènement de qualité, convivial et à la saveur du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'afin d'assurer le succès de cette 5^e édition, l'organisme sollicité une contribution financière du Fonds de développement des territoires au volet régional;

ATTENDU que cet événement sera bénéfique à la dynamique de l'ensemble des municipalités du Témiscouata;

2017 – 031

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne son appui à la demande de contribution au Fonds de développement du territoire.

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les

personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

2017 – 032

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

AIDE FINANCIÈRE – FAY CHABOT

2017 – 033

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne une aide financière de cent dollars (100.00\$) à Madame Fay Chabot pour les événements de boxe ou elle participera au cours des mois à venir.

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA 2017

2017 - 034

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata participe en contribuant un montant de cinquante dollars (50,00\$) pour aider à organiser cette journée de la famille.

EMPLOYÉE HORTICOLE

ATTENDU que le projet d'embauche d'une employée horticole pour les municipalités de Saint-Eusèbe, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha! fonctionne bien et que toutes les

municipalités ont été satisfaites du travail de madame Claire Beaulieu ;

2016 - 035

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le Conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! réembauche madame Claire Beaulieu comme employée horticole pour l'été 2017, si les deux autres municipalités désirent encore obtenir ces services. Ils sont d'accord avec l'augmentation de 2% de son salaire horaire de l'été dernier, nombre d'heures maximums par semaine pour Saint-Elzéar-de-Témiscouata, 10 heures. Ils sont aussi d'accord avec les frais d'administration de 5% que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! prévoioie réclamer.

RÈGLEMENT # 250 - 2017 - VIDANGE SUPPLÉMENTAIRE D'INSTALLATION SEPTIQUE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata facturera au propriétaire qui en a fait la demande auprès de la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata une taxe de service complémentaire pour la vidange supplémentaire de son installation septique;

ATTENDU que cette taxe sera chargé et payable par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égout municipal, à chaque fois qu'un propriétaire demandera une vidange d'installation septique supplémentaire (c'est-à-dire celle non prévue dans la planification des deux (2) ans ou quatre (4) ans) et qu'il n'aura pas acquittée en totalité la facture de la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) dans les 60 jours de sa réception;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère madame Thérèse Sirois à la séance ordinaire du 6 février 2017;

2016 - 036

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE Les tarifs pour l'année financière sont : 165.\$ par fosse vidangée et 35.\$ par m³ si le volume vidangé dépasse 6.8 m³.
Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 50, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

Mairesse